



PROGRAMME DE FORMATION SST

Sauveteur Secouriste du Travail

SST

Sauveteur Secouriste du Travail

Durée de la formation : 14 heures (2 jours)

Objectif de la formation :

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

Objectifs :

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur, etc.),
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Prérequis obligatoire :

- Aucun

Public concerné :

- Tout salarié d'entreprise

Effectif par formation :

Minimum 4 stagiaires

Maximum 10 stagiaires

Moyens pédagogiques :

Mannequins adulte / enfant / nourrisson + DAE
Cas concrets d'apprentissage
Diaporama à jour avec procédures COVID 19
Pédagogie active avec démonstration et travail en groupe
Plan d'intervention et prévention SST/INRS
Documents de synthèse remis au candidat

Formateur certifié par l'INRS et à jour de sa certification

La formation Sauveteur Secouriste du Travail doit faire l'objet d'un Maintien et d'une Actualisation des Compétences (MAC) au maximum tous les 24 mois (durée 7 heures)

PROGRAMME TYPE DE LA FORMATION

Compétence 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser, à la survenue de l'accident, une protection adaptée
 - Dans le cadre de l'alerte à la population
 - Reconnaître les dangers persistants qui menacent la victime et/ou son environnement
 - Trouver un moyen de protection adapté à la situation
- Examiner la victime pour mettre en œuvre l'action adaptée au résultat à obtenir
 - Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - Associer aux signes décelés le résultat à atteindre
- Faire alerter ou alerter les secours selon l'organisation de l'entreprise
 - Définir les différents éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter dans l'organisme des secours
 - Choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerter
- Réaliser les gestes de secours à la victime adaptés
 - A l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre
 - Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
 - Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de son état

Compétence 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention
 - Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance
 - Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
 - Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
 - Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation prévention de la (ou des) situation(s) dangereuses repérée(s)
 - Identifier qui informer
 - Définir les différents éléments, les transmettre et rendre compte des actions éventuellement mises en œuvre

Epreuves certificatives

- Les épreuves certificatives de l'évaluation SST prennent la forme d'exercices théoriques (QCM) et de cas pratiques, dans lequel le stagiaire devra attester de sa capacité à réagir en cas de situations dangereuses.
- Évaluation pratique (méthode participative) : chaque stagiaire exécute les gestes et exercices sur mannequins ou avec la participation d'autres stagiaires.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

A l'issue de ces deux évaluations certificatives, un certificat de "acteur Sauveteur Secouriste du Travail" valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.